



## EN RÉDUISANT ET EN TRIANT MES DÉCHETS MÉNAGERS JE PRÉSERVE LES RESSOURCES DE NOTRE ENVIRONNEMENT.

Préserver la ressource est devenu un enjeu prioritaire si l'on veut un environnement durable. En matière de politique de gestion de déchets, la Communauté de Communes privilégie ainsi la réduction de la quantité de déchets, la valorisation et le recyclage de la matière. 75% des déchets présents dans le bac noir peut faire l'objet d'actions de réduction (Stop pub, réemploi), de recyclage dans le bac jaune (emballages ménagers, papiers et cartons), de valorisation des biodéchets dans le petit bac marron ou avec un composteur individuel.



### LES BIODÉCHETS

Le tri à la source est devenu obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Avec la mise à disposition, pour chaque foyer du territoire, d'un bac de biodéchets et de sa collecte en porte-à-porte, la CCRA répond déjà aux objectifs réglementaires imposés pour 2024. Les biodéchets sont des déchets organiques qui se dégradent naturellement et qui deviendront du compost. Une question sur le tri, consultez le Guide du tri sur notre site Internet [www.ccra.fr](http://www.ccra.fr) ou en scannant le QR-code.



Guide du tri

### LE COMPOSTAGE

Le compostage est une technique qui reproduit le cycle naturel de décomposition de la matière organique. C'est un engrais idéal pour vos fleurs, votre potager et votre pelouse. Très riche en nutriments, il ne doit pas être utilisé pur car il pourrait « brûler » les végétaux.

POUR FAIRE UN BON COMPOST : Mélanger de manière équivalente **des matières « vertes »** (déchets qui se décomposent vite comme l'herbe, les épluchures de légumes et de fruits, fleurs fanées...) avec **des matières « brunes »** (déchets qui se dégradent lentement comme les branches d'arbres en petits morceaux, les feuilles mortes, le carton, les coquilles d'oeufs écrasées ...). **Vérifier l'humidité** (ni trop sec ni trop humide) et **aérer, brasser et mélanger régulièrement**.

Retrouvez le guide du compostage sur [www.ccra.fr](http://www.ccra.fr)

### LES BACS, LA COLLECTE, LA REDEVANCE

Vous trouverez sur notre site Internet [www.ccra.fr](http://www.ccra.fr) :

- ▷ Les formulaires pour faire une demande de bacs, signaler un bac cassé, volé, absent...
- ▷ Le formulaire de demande de collecte des déchets verts. Ce service est facultatif (125€/an).
- ▷ Les calendriers des collectes des bacs.
- ▷ La demande de mensualisation de la redevance.

[www.ccra.fr](http://www.ccra.fr)

Une question? Contactez le service déchets ménagers :

■ au 03 21 00 83 83

### QUELQUES RAPPELS !

- Sortez votre poubelle la veille du jour de collecte.
- Présentez la poubelle de manière visible, couvercle fermé et poignée côté rue.
- Ne déposez aucun déchet ou sac à côté de vos bacs.
- Rentrez votre poubelle après la collecte.



### LES DÉCHÈTERIES DU SEVADEC

Les déchèteries d'Audruicq et Oye-Plage  
sont ouvertes :

du lundi au samedi : 8h30-12h15 / 13h30-18h  
le dimanche de 9h à 12h  
Fermées les jours fériés.

#### VOTRE BADGE

Un badge vous est demandé pour accéder aux déchèteries. Pour l'obtenir, remplissez le formulaire sur le site Internet [www.sevadec.fr](http://www.sevadec.fr). Un justificatif de domicile, une pièce d'identité et la carte grise du véhicule vous seront demandés. Vous pouvez ensuite récupérer le badge à la Maison France Services. Besoin d'aide pour remplir le formulaire, les animatrices de la MFS peuvent vous accompagner.

#### PENSEZ AUSSI À RÉPARER OU DONNER

Repair Café au Bôbar à Ruminghem :

06 95 86 19 58

Ressourcerie sur Calais : 03 59 44 37 56

Bornes de relais pour les vêtements

Emmaüs sur Les Attaques : 03 21 35 60 59

### CONTACT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION D'AUDRUICQ  
66 place du Général De Gaulle BP4- 62730 Audruicq



03 21 00 83 83